

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Diagnostic territorial

Vision stratégique

Rapport final



Jun 2013
Dossier 88069

Table des matières

1	MISE EN CONTEXTE.....	1
2	MÉTHODOLOGIE	2
3	DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	3
3.1	PORTRAIT DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	3
3.1.1	<i>Occupation résidentielle, commerciale et institutionnelle</i>	<i>4</i>
3.1.2	<i>Équipements et activités récréotouristiques</i>	<i>4</i>
3.1.3	<i>Forêt.....</i>	<i>6</i>
3.1.4	<i>Infrastructures publiques et de transport</i>	<i>6</i>
3.1.5	<i>Sites et territoires d'intérêt.....</i>	<i>7</i>
3.2	PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	8
3.2.1	<i>Indice de développement rural.....</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Analyse des données socio-économiques.....</i>	<i>10</i>
3.2.3	<i>Structure de l'activité économique et de l'emploi</i>	<i>13</i>
3.2.4	<i>Entreprises et organismes</i>	<i>13</i>
3.3	POTENTIELS ET CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT	15
3.4	OPPORTUNITÉS ET MENACES	16
3.5	ENJEUX.....	18
4	SYSTÈME DE VALEURS	21
5	VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT.....	23
5.1.1	<i>Accroître la vitalité économique notamment les potentiels du récréotourisme, de la villégiature et des entreprises locales.....</i>	<i>23</i>
5.1.2	<i>Augmenter les capacités d'attraction, d'accueil et d'intégration des familles.....</i>	<i>24</i>
5.1.3	<i>Assurer la protection de l'environnement naturel, des paysages d'intérêt et de la communauté avec le développement.....</i>	<i>25</i>
6	PLAN D' ACTIONS.....	26
6.1	DÉVELOPPEMENT	26
6.2	ENVIRONNEMENT.....	27
6.3	VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE	27

1 MISE EN CONTEXTE

Adopté en 1992, il y a 20 ans, le plan d'urbanisme en vigueur à Saint-Félix-d'Otis ne répond plus adéquatement au contexte actuel de la municipalité, en raison des changements majeurs qui ont été apportés au cadre législatif municipal québécois, de même qu'à l'évolution de la municipalité et de sa vocation au cours des vingt dernières années.

Depuis ce temps, le monde municipal québécois a en effet connu des changements importants au niveau de ses composantes réglementaires, liés à l'évolution de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De nouveaux outils réglementaires ont vu le jour, tels que les règlements sur les usages conditionnels, le contingentement des usages et de nouvelles règles en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La vocation de Saint-Félix-d'Otis a également connu une profonde mutation, s'orientant résolument vers la villégiature et le récréotourisme. La municipalité connaît également des changements au niveau de sa population ; l'acquisition de plusieurs propriétés étant faite par des gens de l'extérieur de la municipalité ou même de la région. Ces changements font en sorte qu'une réflexion en profondeur s'impose quant au développement et à l'aménagement du territoire, afin d'offrir à la municipalité des outils de gestion et de développement davantage appropriés, s'inscrivant dans une optique de développement durable.

La vision stratégique de développement, en tant qu'outil de gestion privilégié, constitue la première étape et l'ancrage de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité. Elle sera complétée ultérieurement par la réalisation du plan d'urbanisme lui-même et la formulation des instruments de contrôle du développement que sont les règlements d'urbanisme.

2 MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique utilisée comporte les quatre grandes étapes suivantes :

- **Diagnostic territorial**

L'établissement d'un diagnostic territorial qui fait état des **forces et faiblesses** qui affectent la municipalité, correspondant à son environnement interne, c'est-à-dire les facteurs qu'elle est en mesure de contrôler, de même que des **opportunités et menaces** à son développement, correspondant à son environnement externe, soit les facteurs sur lesquels elle n'a pas de contrôle direct. Le diagnostic comprend aussi un profil socio-économique de la municipalité, un portrait de l'occupation du territoire et l'identification des principaux projets de développement.

- **Système de valeurs**

La planification et le développement reposent sur un système de valeurs dont la démarche devrait s'imprégner. En urbanisme, les valeurs correspondent à l'importance relative que l'on accorde à divers modes de vie, d'organisation sociale et économique, d'occupation du territoire, de préservation des ressources et autres. C'est pourquoi la démarche comprend l'identification formelle de ces valeurs par le milieu.

- **Vision stratégique de développement**

La vision stratégique de développement constitue un énoncé concis faisant valoir comment la municipalité entend globalement orienter son développement, soit comment elle perçoit son évolution dans un horizon temporel de 15 à 20 ans. Cette vision constitue la ou les cibles à atteindre, notamment par le plan d'urbanisme.

- **Plan d'actions**

La vision stratégique inclut un plan d'actions, dont le plan d'urbanisme est une composante.

Cette approche **visionnaire** veut donner le ton à la planification, faire en sorte de communiquer à l'ensemble des acteurs concernés comment la municipalité veut engager son développement en fonction des cibles qu'elle veut atteindre à terme. L'élaboration de la vision stratégique de développement est donc effectuée de concert avec les ressources de la municipalité, en les mettant à contribution afin de valider et bonifier le diagnostic.

De la sorte, la municipalité sera plus à même d'assumer et de diriger la planification dans des axes qu'elle préconise, en statuant sur le système de valeur qu'elle privilégie et en énonçant sa vision de développement.

3 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 PORTRAIT DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis, d'une superficie d'environ 249 kilomètres carrés, fait partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle est située dans la sous-région du Bas-Saguenay Sud, soit entre la ville de Saguenay (arrondissement de La Baie) et la municipalité de Rivière-Éternité. Le paysage municipal est façonné par trois grands ensembles naturels qui lui confèrent des paysages variés et attrayants, soit au centre le secteur des lacs Otis et à Goth, au sud et à l'est le plateau Laurentien ponctué de nombreux plans d'eau et au nord le majestueux fjord du Saguenay.

Considérant la faible densité de population (4,2 habitants au km²) et la topographie généralement montagneuse du territoire, l'occupation humaine se concentre surtout dans l'agglomération et le long des axes de la route 170, du Vieux-Chemin et du chemin du Lac-à-la-Croix, ainsi qu'autour des principaux plans d'eau, tels que le lac Otis, le lac à Goth, le lac à la Croix et le lac Rond.

Au niveau du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay (SAR)¹, l'affectation agroforestière couvre la majeure partie du territoire municipal (72,4 %), suivi par les affectations forestière (12,9 %), de conservation (6,7 %), récréative (6,2 %) et récréotouristique (1,3 %), tandis que l'affectation urbaine couvre seulement 0,5 % de son territoire.

Les terres publiques intramunicipales (TPI) couvrent une superficie importante dans la municipalité (31,7 km²). Elles se concentrent selon deux blocs principaux, en plus de quelques lots épars. Le premier grand bloc est situé à l'ouest du territoire municipal, sur les rangs 3, 4 et 5, et le deuxième du côté Est sur les rangs 6, 7 et 8. L'affectation des TPI est principalement forestière ; les travaux de sylviculture sont sous la responsabilité de *Corporation de mise en valeur du territoire forestier de Saint-Félix-d'Otis*.

Au nord de la municipalité, en bordure de la rivière Saguenay, on retrouve le Parc national du Fjord-du-Saguenay qui correspond à l'affectation de conservation au schéma d'aménagement. Au sud, il y a la ZEC du lac Brébeuf avec plusieurs plans d'eau d'intérêt auprès des villégiateurs. Il est à noter que l'entrée principale de la ZEC est située à Saint-Félix-d'Otis sur le chemin du lac Brébeuf, malgré le fait que la majeure partie de la ZEC soit du côté de Rivière-Éternité.

L'occupation du territoire est décrite plus en détail aux sections suivantes, en fonction des principaux usages ou caractéristiques qui lui sont propres.

¹ Le schéma d'aménagement révisé (SAR) est en vigueur depuis mars 2012.

3.1.1 Occupation résidentielle, commerciale et institutionnelle

Le périmètre urbain concentre la majorité des résidences permanentes, des commerces et des édifices publics ou communautaires de la municipalité. Il s'étire sur près de 2,5 kilomètres dans l'axe de la route 170, ainsi que le long des rues Simard et Claveau, du chemin du Moulin et du chemin du lac Brébeuf. Plusieurs résidences permanentes se trouvent également à l'extérieur du périmètre urbain, en bordure de la route 170, du Vieux-Chemin et du chemin du Lac-à-la-Croix, de même que sur le pourtour des lacs Otis, à Goth, à la Croix et Rond.

3.1.2 Équipements et activités récréotouristiques

Le Site de la Nouvelle-France représente le fleuron de la municipalité dans le domaine avec plusieurs milliers visiteurs durant la saison estivale. On y présente une reconstitution de la Nouvelle-France du XVII^e siècle par le biais de visites commentées, de rencontres avec des personnages historiques et de visites des bâtiments d'époque légués par des tournages cinématographiques réalisés sur le site dans les années 1990.

Géré par la *Société touristique de l'Anse-à-la-Croix*, le site de la Nouvelle-France est en opération depuis 1993 et génère des retombées économiques importantes pour la communauté, notamment la création de 45 emplois (saisonniers) dans le milieu ce qui en fait le principal employeur de la municipalité².

En plus du Site de la Nouvelle-France et le spectacle équestre Cabrioles qui s'y rattache, la municipalité comprend les activités ou équipements récréotouristiques suivants :

- Camping municipal et plage publique (200 sites de camping et 5 chalets locatifs) ;
- Parc municipal, centre des loisirs, halte routière et rampe de mise à l'eau en bordure du lac Otis ;
- Zec du Lac-Brébeuf ;
- Sentiers de motoneige fédérés sous la responsabilité du *Club de Motoneigistes du Saguenay*, soit le sentier Transquébec#83 qui traverse la municipalité d'Est en Ouest et un tronçon de sentier local qui permet de faire la jonction avec le sentier régional#383 ;
- Présence du Parc national du Fjord-du-Saguenay, sans toutefois d'aménagement ou de mise en valeur sur le territoire municipal ;
- Pêche blanche sur la rivière Saguenay.

² Source : CLD du Fjord du Saguenay, 2003. *Profil socio-économique de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis*.

L'offre d'hébergement et de restauration de la municipalité se décline comme suit :

- Camping municipal (200 emplacements de camping et 5 chalets locatifs) ;
- Gîte du Chien Noir ;
- Chalet locatif du Lac Goth ;
- Chalets locatifs Entre Deux Eaux (lac Otis) ;
- Frite du Coin (saisonnier).

On déplore une lacune importante au niveau de la restauration.

Au niveau des aménagements cyclables, des développements intéressants sont à l'étude actuellement, soit le projet de lien cyclable intermunicipal qui reliera toutes les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay³, ainsi que la véloroute Les Cols du Fjord qui propose le tour complet du fjord du Saguenay aux cycloportifs.

Le réseau cyclable planifié à Saint-Félix-d'Otis comprend 5 tronçons homogènes, d'une longueur totale de 39,6 kilomètres, dont 36,4 kilomètres sont réalisés ou 91,9 %, notamment les accotements de la route 170 qui ont été asphaltés par le MTQ au cours des dernières années.

La planification cyclable de la municipalité comprend les tronçons suivants :

1. Route 170 : accotements asphaltés existants, sur 19,3 kilomètres, entre les limites de la ville de Saguenay et de Rivière-Éternité ;
2. Vieux-Chemin : chaussée désignée, sur 11,7 kilomètres, entre la route 170 et la limite de la ville de Saguenay ;
3. Chemin de l'Anse-à-la-Croix : chaussée désignée, sur 2,8 kilomètres, entre le Vieux-Chemin et le site de la Nouvelle-France ;
4. Sentier du Patro : chaussée désignée, sur 2,6 kilomètres, entre la route 170 et le camping municipal, ainsi que le lac Otis ;
5. Ancien sentier du Patro : piste en site propre projetée, sur 3,2 kilomètres, entre le lac Otis et le Vieux-Chemin.

³ Groupe IBI/DAA, 2012. Plan de développement du réseau cyclable intermunicipal de la MRC du Fjord-du-Saguenay (mise à jour).

3.1.3 Forêt

La forêt est omniprésente à Saint-Félix-d'Otis et recouvre une grande partie du territoire municipal. Depuis 1995, elle occupe également une place privilégiée dans le développement local, soit depuis la création de la *Corporation de mise en valeur du territoire forestier de Saint-Félix d'Otis*. Cet organisme a pour mandat de gérer l'aménagement forestier sur le territoire municipal, notamment sur les lots publics intramunicipaux (TPI). En 2002, la Corporation s'est associée à la *Coopérative forestière de Ferland-et-Boilleau* afin de bénéficier de son expertise en la matière.

La municipalité comprend une superficie de 3 170,4 hectares de terres publiques intramunicipales⁴ (TPI). La majeure partie de ces TPI sont sous couvert forestier ; les travaux de sylviculture sont sous la responsabilité de la *Corporation de mise en valeur du territoire forestier de Saint-Félix-d'Otis*, qui bénéficie d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) sur les TPI de la municipalité.

Les lots forestiers privés couvrent une superficie encore plus grande que les TPI ; ils se retrouvent principalement sur les rangs 3 à 8 au cadastre de la municipalité. La municipalité comprend aussi des superficies forestières appartenant au domaine public sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) ; elles se rattachent aux aires communes 33-30 et 23-20. Les forêts sous CAAF se retrouvent au nord de la municipalité, entre le rang 8 et le Parc national du Fjord-du-Saguenay, de même qu'au sud du territoire sur le rang A et le rang 1. Il est à noter que le Parc national du Fjord-du-Saguenay protège de façon intégrale et permanente une superficie d'environ 16,8 kilomètres carrés à l'intérieur des limites municipales.

3.1.4 Infrastructures publiques et de transport

Les infrastructures d'utilité publique sous la responsabilité de la municipalité comprennent l'ensemble des routes et des chemins publics de l'agglomération, à l'exception de la route régionale 170, qui relève de Transports Québec, et des chemins privés qui donnent accès aux secteurs de villégiature.

La municipalité dispose d'un réseau d'aqueduc qui dessert l'ensemble du périmètre urbain. Il est alimenté par une prise d'eau souterraine qui a été aménagée au cours des dernières années pour répondre aux nouvelles normes gouvernementales sur la qualité de l'eau potable. Un réseau d'égout dessert également la majeure partie du périmètre urbain. Les eaux usées sont traitées dans des étangs d'épuration.

⁴ MRC du Fjord-du-Saguenay, 2007. *Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales.*

La municipalité a également adopté en 2008 une réglementation visant la mise à niveau et l'entretien des installations septiques des résidences non desservies par le réseau d'égout municipal, ceci afin d'améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine, et de contrer le développement des cyanobactéries dans les plans d'eau et cours d'eau.

Le parc municipal, le centre des loisirs et la halte routière situés en bordure de la route 170 et du lac Otis représentent d'autres infrastructures publiques d'intérêt pour la collectivité. Le site comprend divers aménagements sportifs et de loisirs, une rampe de mise à l'eau publique, ainsi qu'une aire de repos et de pique-nique.

On retrouve aussi sur le territoire municipal une tour de téléphonie cellulaire propriété de Télus ; elle est située près de la route 170 non loin du chemin du lac à Goth, soit sur le lot 17 du rang 4 qui fait partie des TPI.

3.1.5 Sites et territoires d'intérêt

La municipalité comprend différents sites ou territoires d'intérêt naturel, culturel ou historique qui sont identifiés au schéma d'aménagement révisé de la MRC ou par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit :

- L'église Saint-Félix et la place de l'église ;
- Le lac Otis et son encadrement visuel ;
- Les sites archéologiques de l'Anse-à-la-Croix et de l'Anse-aux-Érables, en bordure du Saguenay, de même que celui de la Grosse Île sur le lac Otis ;
- Le fjord du Saguenay et son encadrement visuel ;
- La falaise du Tableau sur le fjord du Saguenay et son environnement visuel ;
- Le Parc national du Fjord-du-Saguenay et le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent ;
- Les corridors panoramiques de la route régionale 170 et du Vieux-Chemin.

3.2 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le présent portrait a pour but d'établir les grands paramètres socio-économiques de la municipalité et de les comparer avec celles des municipalités du Bas-Saguenay ; ça permet ainsi de mieux situer les enjeux qui en découlent, notamment pour la collectivité de Saint-Félix-d'Otis.

De plus, il complète et met à jour certains éléments du profil socio-économique de la municipalité préparé par le CLD du Fjord en 2003.

3.2.1 *Indice de développement rural*

La *Direction du développement rural* relevant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a établi un indice de développement des municipalités rurales du Québec, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* (tableau 1).

Il a été calculé à partir des variables socio-économiques suivantes :

- Population totale ou poids démographique (2006) ;
- Taux de variation de population entre 2001 et 2006 ;
- Taux d'emploi des 15 ans et plus (2006) ;
- Taux de chômage des 15 ans et plus (2006) ;
- Taux de faible scolarité ou pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade (2006) ;
- Proportion de transferts gouvernementaux (2006) ;
- Fréquence du faible revenu avant impôt (2005) ;
- Revenu moyen des ménages (2005).

La population totale et le taux de variation de la population ont été mis à jour en fonction des données de 2011 provenant de l'Institut de la statistique du Québec. Les autres données ne sont pas encore disponibles pour 2011.

L'indice de développement rural permet, notamment, l'identification des municipalités dévitalisées (indice de développement inférieur à -5). Le gouvernement du Québec a mis en place des programmes afin de relancer l'économie de ces municipalités.

Tableau 1 : Données socio-économiques et indice de développement des municipalités du Bas-Saguenay

Municipalité	Population totale			Variation de population 2001-2011	Taux d'emploi 2006	Taux de chômage 2006	Taux de faible scolarité 2006	Transferts gouvernementaux 2006	Fréquence du faible revenu 2005	Revenu moyen du ménage 2005	Indice de développement 2001	Indice de développement 2006
	2001	2006	2011									
Saint-Félix-d'Otis	790	1 007	1 035	31,0 %	52,0 %	14,2 %	27,8 %	17,9 %	9,0 %	55 268 \$	0,59	2,87
Sainte-Rose-du-Nord	409	441	413	1,0 %	50,7 %	15,2 %	27,0 %	26,6 %	7,2 %	43 833 \$	-3,70	-0,83
L'Anse-Saint-Jean	1 155	1 088	1 208	4,6 %	45,6 %	17,6 %	36,3 %	17,6 %	8,8 %	49 317 \$	-4,27	-2,11
Ferland-et-Boilleau	629	626	583	-7,3 %	37,4 %	11,6 %	39,8 %	28,0 %	4,8 %	46 143 \$	-2,54	-2,95
Rivière-Éternité	553	557	484	-12,5 %	37,6 %	18,6 %	53,3 %	22,4 %	6,3 %	51 733 \$	-2,88	-3,89
Petit-Saguenay	849	780	727	-14,4 %	28,6 %	33,9 %	43,2 %	30,4 %	13,5 %	40 626 \$	-6,07	-9,73
Moyenne	731	750	743	1,5 %	42,0 %	18,5 %	37,9 %	23,8 %	8,3 %	47 820 \$	-3,15	-2,77

Sources : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT). Institut de la statistique du Québec (population en 2011).

3.2.2 Analyse des données socio-économiques

Les données présentées au tableau 1 sont particulièrement éloquentes vis-à-vis du contexte socio-économique de Saint-Félix-d'Otis et des municipalités du Bas-Saguenay. Leur analyse permet de faire ressortir le contexte particulier de la municipalité, ainsi que les disparités observées à l'intérieur du territoire de référence qu'est le Bas-Saguenay.

Population totale (poids démographique)

Au niveau du poids démographique, selon les données de 2011 de l'Institut de la statistique du Québec, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis (1 035 habitants) se situe au deuxième rang du Bas-Saguenay, derrière L'Anse-Saint-Jean (1 208 habitants). Il s'agit néanmoins d'une petite communauté qui doit demeurer vigilante par rapport au maintien de ses effectifs de population, particulièrement vis-à-vis du phénomène d'exode des jeunes qui touche d'ailleurs l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Évolution de la population

Saint-Félix-d'Otis a connu une augmentation importante de sa population au cours de la décennie 2001-2011 (+31 %), tandis qu'une érosion démographique importante a affecté les municipalités de Ferland-et-Boilleau (-7,3 %), Rivière-Éternité (-12,5 %) et Petit-Saguenay (-14,4 %).

Le taux de variation de la population totale, entre 2001 et 2011, laisse voir d'importantes disparités au Bas-Saguenay ;

- La population de Saint-Félix-d'Otis a augmenté de façon importante (+31 %) ;
- La population de L'Anse-Saint-Jean a augmenté de façon modérée (+4,6 %) ;
- La population de Sainte-Rose-du-Nord est relativement stable (+1 %) ;
- Ferland-et-Boilleau a connu une baisse de population significative (-7,3 %) ;
- Rivière-Éternité et Petit-Saguenay ont vu leur population diminuer de façon importante (respectivement -12,5 % et -14,4 %).

L'importante croissance démographique qu'a connue Saint-Félix-d'Otis au cours de la dernière décennie s'expliquerait par le fait que de plus en plus de retraités s'installent en permanence dans leur résidence de villégiature à Saint-Félix-d'Otis. On peut toutefois présumer que cette tendance devrait s'essouffler graduellement au cours des prochaines années, puisque les terrains de villégiature en bordure des plans d'eau deviennent de plus en plus rares.

Évolution de la structure d'âge

À l'instar de la population québécoise, Saint-Félix-d'Otis connaît un vieillissement de sa population. En effet, la municipalité a connu une augmentation marquée des 45-64 ans et des 65 ans et plus, entre 1996 et 2011, soit respectivement de 12,9 % et 5,2 % (tableau 2). Le phénomène des retraités qui s'implantent en permanence dans la municipalité pourrait avoir une certaine incidence sur le vieillissement de la population.

Parallèlement, les strates d'âge des 0-14 ans et des 25-44 ans ont connu des baisses importantes durant la même période (respectivement -9,1 % et -12,6 %), tandis que le groupe des 15-24 ans a connu une légère hausse, de l'ordre de 3,6 %. Il est à noter que la baisse démographique touche particulièrement la tranche d'âge la plus susceptible de fonder une famille, soit les 25-44 ans. L'évolution de la structure d'âge, pour la période allant de 1996 à 2011, démontre que le phénomène de vieillissement de la population est bien présent dans la municipalité.

Tableau 2 : Évolution de la structure d'âge à Saint-Félix-d'Otis, 1996-2011

Année	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et +
1996	21,7 %	11,9 %	34,3 %	23,8 %	8,3 %
2001	15,8 %	12,0 %	30,4 %	31,0 %	10,1 %
2006	12,9 %	12,9 %	23,9 %	37,8 %	12,5 %
2011	12,6 %	15,5 %	21,7 %	36,7 %	13,5 %
Variation 96-11	-9,1 %	+3,6 %	-12,6 %	+12,9 %	+5,2 %

Sources : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001 et 2006. Institut de la statistique du Québec pour les données de 2011.

Taux d'emploi et transferts gouvernementaux

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis présente le taux d'emploi le plus élevé du Bas-Saguenay en 2006⁵ (52 %), ainsi que le deuxième plus faible taux de transferts gouvernementaux après L'Anse-Saint-Jean (respectivement, 17,9 % et 17,6 %). Il s'agit d'une bonne performance à ce chapitre, comparativement à la moyenne du Bas-Saguenay qui s'établit à 42 % et 23,8 % respectivement.

Trois municipalités du Bas-Saguenay présentent d'ailleurs de sérieuses difficultés, si l'on se réfère aux données du recensement de 2006 sur le taux d'emploi et la proportion des transferts gouvernementaux, soit :

- Petit-Saguenay (respectivement 28,6 % et 30,4 %) ;
- Rivière-Éternité (respectivement 37,6 % et 22,4 %) ;
- Ferland-et-Boilleau (respectivement 37,4 % et 28,0 %).

⁵ Les données de 2011 sur le taux d'emploi et les transferts gouvernementaux, ne sont pas encore disponibles.

Taux de chômage

En 2006⁶, le taux de chômage à Saint-Félix-d'Otis atteint 14,2 %, soit le deuxième plus faible taux de chômage des municipalités du Bas-Saguenay, après Ferland-et-Boilleau (11,6 %). La proximité de la ville de Saguenay explique en grande partie cette performance ; une bonne partie de la population active y travaille.

Le chômage élevé s'avère une problématique sérieuse au Bas-Saguenay, avec une valeur moyenne de 18,5 % en 2006. D'ailleurs, quatre municipalités affichent un taux de chômage supérieur à 15 % en 2006, soit : Petit-Saguenay (33,9 %), Rivière-Éternité (18,6 %), L'Anse-Saint-Jean (17,6 %) et Sainte-Rose-du-Nord (15,2 %).

Faible scolarisation

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis affiche, en 2006, le deuxième plus bas taux de faible scolarisation au Bas-Saguenay (27,8 %), après Sainte-Rose-du-Nord (27 %). La scolarisation plus élevée à Saint-Félix-d'Otis que la moyenne du Bas-Saguenay expliquerait possiblement la bonne performance de la municipalité au niveau du taux d'emploi et du taux de chômage. Cependant, la performance de la municipalité à cet égard est légèrement moins bonne que pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'ensemble du Québec qui présentent des taux de faible scolarisation respectifs de 25,7 % et 25 %.

La faible scolarisation (population de 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade) est souvent associée à un contexte socio-économique difficile. C'est le cas de plusieurs municipalités du Bas-Saguenay, où la moyenne de faible scolarisation s'établit à 37,9 % en 2006. La faible scolarisation touche particulièrement les collectivités de Rivière-Éternité (53,3 %), Petit-Saguenay (43,2 %) et Ferland-et-Boilleau (39,8 %).

Le revenu

Deux indicateurs sur le revenu ont été utilisés pour établir l'indice de développement des municipalités rurales, soit la fréquence des familles à faible revenu et le revenu moyen des ménages. Au Bas-Saguenay, les municipalités qui connaissent en 2005 les plus grandes proportions de familles à faible revenu sont Petit-Saguenay (13,5 %) et Saint-Félix-d'Otis (9,0 %).

Toutefois, au niveau du revenu moyen des ménages, Saint-Félix-d'Otis (55 268 \$) dépasse largement la moyenne du Bas-Saguenay (47 820 \$) et occupe le premier rang à ce chapitre. Une telle disparité peut s'expliquer par une forte proportion de la population active de la municipalité qui occupe des emplois rémunérateurs dans la ville de Saguenay.

⁶ Les données de 2011 sur le taux de chômage, la scolarisation et le revenu ne sont pas encore disponibles.

Indice de développement

L'indice de développement des municipalités rurales préparé par le MAMROT combine les indicateurs socio-économiques traités précédemment ; un indice négatif identifie une municipalité en difficulté socio-économique.

Comme on peut le constater au tableau 1, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis présente une bonne performance à cet égard avec un indice de 2,87 (2006), soit le plus élevé au Bas-Saguenay. De plus, la municipalité a vu son indice de développement croître de façon importante entre 2001 et 2006, passant de 0,59 à 2,87. Cette performance trouve son fondement dans les phénomènes migratoires décrits précédemment, tant au niveau de la résidence principale que du lieu d'emploi.

Inversement, à l'échelle du Bas-Saguenay, les municipalités de Petit-Saguenay (-9,73), Rivière-Éternité (-3,89) et Ferland-et-Boilleau (-2,95) présentent les indices de développement les plus préoccupants. La municipalité de Petit-Saguenay est d'ailleurs identifiée en tant que municipalité dévitalisée par le MAMROT, en raison d'un indice de développement inférieur à -5.

3.2.3 Structure de l'activité économique et de l'emploi

Selon le Répertoire des entreprises à Saint-Félix-d'Otis (2012), la municipalité compte 193 emplois, dont 111 emplois à temps plein et 82 à temps partiel. Le secteur primaire compte un seul emploi, le secteur secondaire 40 emplois et le secteur tertiaire 152 emplois.

3.2.4 Entreprises et organismes

D'après les données du CLD du Fjord⁷ et du Profil socio-économique de 2003, la municipalité comprendrait 30 entreprises et 19 organismes œuvrant dans la municipalité en 2012 (tableau 3).

Les services et les associations sont largement présents dans la municipalité, qui compte sept associations de propriétaires de chalets (lacs Otis, à la Croix, à Goth, Rond, à la Balle, des Ilets et Isaïe), l'Association de chasse et pêche de la Zec du Lac-Brébeuf, ainsi que plusieurs organismes ou entreprises à caractère communautaire.

⁷ CLD du Fjord, *Répertoire des entreprises de Saint-Félix-d'Otis*, 2012.

Les services et organismes à caractère communautaire de la municipalité sont les suivants : Office municipal d’habitation, École Saint-Félix, Commission des Loisirs, Fabrique de la paroisse Saint-Félix-d’Otis, bibliothèque municipale, Bénévoles du Mieux-Être, Club de l’Âge d’Or, Centre local de développement du Fjord (CLD), MRC du Fjord-du-Saguenay (point de service), Municipalité de Saint-Félix-d’Otis, Cercle des Fermières et trois garderies.

Tableau 3 : Entreprises et organismes à Saint-Félix-d’Otis (2012)

Rang	Domaine	Organismes	Entreprises	Total
1	Services	11	7	18
2	Associations	8	–	8
3	Construction	–	7	7
4	Transport	–	4	4
5	Commerce	–	3	3
6	Hébergement	–	3	3
7	Tourisme	–	2	2
8	Foresterie	–	2	2
9	Fabrication	–	1	1
10	Restauration (saisonnier)	–	1	1
	Total	19	30	49

Source : CLD du Fjord, 2012. Répertoire des entreprises à Saint-Félix-d’Otis.

3.3 POTENTIELS ET CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT

Les potentiels et contraintes de développement sont décrits dans cette section en fonction des principaux domaines d'activités de la municipalité et de son contexte socio-économique et urbain (tableau 4). Ils correspondent à l'environnement interne de la municipalité, soit les facteurs qu'elle peut normalement contrôler.

Tableau 4 : Potentiels et contraintes de développement

Domaines d'activités	Potentiels (forces)	Contraintes (faiblesses)
Récréotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Site de la Nouvelle-France et spectacle équestre Cabrioles • Camping municipal et plage publique • Parc municipal et halte routière • Zec du lac Brébeuf • Plans d'eau d'intérêt (15 lacs de plus de 20 ha) • Parc national du Fjord-du-Saguenay • Sentiers de motoneige fédérés 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et signalisation touristique • Faible offre d'hébergement et de restauration plus encore hors de la saison estivale • Offre d'activités récréatives • Accès publics aux plans d'eau • Droits de passage non-renouvelés pour motoneige
Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> • 468 résidences de villégiature saisonnière en 2010, soit 55 % du rôle d'évaluation municipale • Sept associations de villégiateurs plus celle de la Zec du Lac-Brébeuf • Forte croissance des activités nautiques et aquatiques • Plus de 2 000 villégiateurs en saison estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développement limité en bordure des plans d'eau occupés • Le potentiel résiduel des lacs inoccupés ou de la villégiature forestière est très mal connu • Apparition de cyanobactéries dans le lac Goth
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • 3 170 ha de TPI (fort potentiel d'aménagement multiressources) • Bonne superficie de forêt publique sous CAAF qui se rattache aux aires communes 33-30 et 23-20 • Plusieurs citoyens sont expérimentés dans les travaux en forêt • Importance de la forêt privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-développement du potentiel des TPI (villégiature, sentiers récréatifs, etc.) • Patrimoine forestier public surexploité dans le passé • Topographie accidentée • Manque de valorisation des métiers forestiers
Contexte socio-économique et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de développement le plus élevé au Bas-Saguenay • Bonne vitalité économique et de l'économie sociale • Retombées économiques du tourisme et de la villégiature en progression • Proximité de Saguenay (banlieue résidentielle de la ville centre) • Demande résidentielle dans le périmètre d'urbanisation • Conversion des villégiateurs saisonniers en résident permanent 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution importante de la cohorte 25-44 ans • Faiblesse de l'emploi • Décrochage scolaire • Population vieillissante, besoins sociaux changeants • Capacité limitée des services municipaux (eau usée) • Réseau de distribution vieillissant (eau usée)

Le récréotourisme présente un potentiel important de développement et de création d'emploi. Cependant, la mise en marché des attraits et le développement des activités récréatives, notamment hivernales, constituent les principaux défis à relever. La proximité géographique de Saint-Félix d'Otis par rapport à la Ville de Saguenay lui procure un avantage pour attirer les familles à la recherche d'un milieu de vie de qualité, paisible et en milieu naturel. Cette position se fait sentir par une demande accrue de permis de construction résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité.

Au niveau social, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes représentent les principales faiblesses. Par ailleurs, la transformation des villégiateurs saisonniers en résident permanent introduit une nouvelle population ayant des attentes et des préoccupations qui diffèrent des natifs de Saint-Félix. Des associations de riverains de lacs sensibilisées à la qualité de l'environnement, qui regroupent des villégiateurs devenus des résidents permanents, deviennent un nouveau groupe socio-économique requérant une attention de la municipalité.

3.4 OPPORTUNITÉS ET MENACES

Les opportunités et menaces qui peuvent influencer le développement de la municipalité sont également présentées selon ses principaux domaines d'activités et son contexte socio-économique (tableau 5). Ils correspondent à l'environnement externe de la municipalité, soit les facteurs sur lesquels elle n'a pas toujours le contrôle.

Tableau 5 : Opportunités et menaces au développement

Domaines d'activités	Opportunités	Menaces
Récréotourisme	<ul style="list-style-type: none"> Engouement croissant pour le tourisme d'aventure et l'écotourisme Mise en valeur du Parc national du Fjord-du-Saguenay 	<ul style="list-style-type: none"> Le marché touristique est variable en fonction de la météo et des macros contextes sociaux et économiques Forte concurrence dans le domaine de l'écotourisme et du tourisme d'aventure
Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> Grande demande pour les résidences de villégiature en bordure des plans et cours d'eau Demande potentielle au niveau de la villégiature forestière en TPI 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de l'eau et du milieu naturel Coût élevé de construction et des propriétés Contrôle limité de la municipalité sur les activités nautiques
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur multiressources des lots publics intramunicipaux 	<ul style="list-style-type: none"> Le marché du bois est déprimé Exploitation et gestion de la forêt publique relèvent des ministères québécois Transformation secondaire du bois peu développé

Domaines d'activités	Opportunités	Menaces
Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des nouveaux résidents à la vie municipale • Développement des activités sociales et culturelles propres aux différentes clientèles • Rétention des jeunes par la création d'emplois structurants • Attraction de familles de Saguenay à la recherche d'une habitation en milieu naturel • Construction terminée de l'autoroute 175 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte des services commerciaux et communautaires de proximité (fuite vers Saguenay) • Spéculation immobilière, coût des propriétés et de construction élevé (normes MDDEP, MAMROT) • Accès à la propriété plus difficile • Augmentation des charges fiscales pour les contribuables • Capacité atteinte des services municipaux

La mise en valeur du Site de la Nouvelle-France et du camping municipal représente des opportunités intéressantes dans le domaine récréotouristique. Le marché touristique international demeure néanmoins vulnérable face aux fluctuations nationales et internationales ainsi qu'aux contraintes de la météo. Les effets à court moyen terme sur la vitalité touristique de Saint-Félix d'Otis de la croissance des croisières sur le fjord sont estimés marginaux. L'éloignement relatif des grands centres urbains s'avère également une contrainte mais le réaménagement à quatre voies divisées de la route 175 devrait à l'avenir aider à la visibilité et à l'accessibilité de Saint-Félix d'Otis.

Par ailleurs, le tourisme d'aventure et l'écotourisme ont connu un essor fulgurant au Québec au cours des dernières années. À l'instar de plusieurs localités de la région, la municipalité favorise le déploiement de telles activités sur son territoire notamment en saison hivernale (ex. : raquette, ski de fond, anneau de glace, traîneau à chiens, ski cerf-volant sur le lac Otis et le Saguenay, pêche blanche, écolodges, etc.). La question des droits de passage enlevés pour les sentiers de motoneige qui autrefois venaient dans le noyau villageois constitue un enjeu significatif pour les activités et les services en période hivernale.

Il serait pertinent de produire une analyse plus pointue du potentiel résiduel de développement de la villégiature, notamment la faisabilité technique et financière de nouveaux secteurs autour des plans d'eau inoccupés de la municipalité. La villégiature forestière pourrait aussi s'avérer une avenue prometteuse, particulièrement sur les lots intramunicipaux, tout comme le plein développement du potentiel récréotouristique des TPI (sentiers de randonnée, belvédères d'observation, sentiers de quad et de motoneige, refuges, canotage, pêche sportive, etc.).

D'autres opportunités existent dans le domaine de l'agriculture (ex. : cultures fruitières, élevage, fermettes, etc.), d'après une étude sur la remise en culture des terres en friche

au Bas-Saguenay Sud⁸. Par contre, les terres arables de la municipalité présentent un potentiel agricole limité. Enfin, au cours des dernières années, des efforts ont été consentis pour reconstituer dans la municipalité le patrimoine forestier public à l'aide de travaux sylvicoles et de reboisement. Cependant, l'état déprimé actuel du marché des produits du bois n'incite pas les investissements dans la mise en marché des produits forestiers.

3.5 ENJEUX

Les analyses et l'identification des potentiels et contraintes, opportunités et menaces de Saint-Félix d'Otis font ressortir quelques enjeux importants pour les années à venir pour la municipalité. Ces enjeux mis en perspective avec les valeurs fondamentales de la collectivité inspireront la vision et les grands objectifs stratégiques que la municipalité souhaite poursuivre. Ces éléments alimenteront également la refonte du plan et des règlements d'urbanisme qui formeront les outils d'orientation et de contrôle du développement et de l'aménagement du territoire.

1 Attirer une nouvelle population

Engager le renouvellement de la population constitue un enjeu stratégique pour le devenir de la municipalité. Depuis quelques années, Saint-Félix d'Otis voit sa population augmenter avec l'arrivée de villégiateurs et leur conversion en résident permanent. Dernièrement, une demande pour des propriétés résidentielles dans le périmètre d'urbanisation a commencé à poindre, initiée semble-t-il par des ménages profitant de la proximité de la Ville de Saguenay pour s'installer.

Ces tendances favorables au renouvellement de la population sont encouragées par la municipalité (ex. Politique familiale, réseau de parents) et demeurent à consolider pour constituer un bassin de population suffisant pour l'installation et la survie de commerce de proximité. L'accueil de nouvelles familles s'avère un défi démographique structurant à rencontrer. Pour ce faire, l'accessibilité à une quantité et une diversité de logement abordable pour les familles, adapter au contexte de la municipalité, s'avère un objectif à poursuivre.

2 Retenir les populations nouvelles et celles en place

Ce second enjeu, en corollaire avec le premier, s'attarde aux capacités de la municipalité à conserver sa population, notamment celle en âge de travailler, et à freiner l'exode des jeunes. Pour ce faire, la municipalité encourage les entreprises à s'installer sur son territoire pour approfondir le marché local d'emplois et pourvoir du travail aux jeunes et aux familles. Un agent de développement attiré à la municipalité travaille actuellement à

⁸ Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA), 2004. *Développement territorial et économique du Bas-Saguenay Sud par une remise en production des terres en friche.*

son développement économique. De plus, encourager l'entrepreneuriat dans la population peut générer des initiatives porteuses de développement de l'emploi local, notamment avec des entreprises d'économie sociale.

Le maintien des aînés dans leur milieu de vie constitue une autre composante essentielle de cet enjeu. Les actions facilitant la construction et l'entretien de logements abordables accessibles à cette clientèle aident à garder les aînés dans leur milieu. Leur implication dans les activités municipales de loisir ou dans des tâches à la mesure de leurs capacités peut se révéler une autre façon de garder ces personnes actives dans leur communauté. Parallèlement, les services nécessaires à leur maintien dans le milieu (ex. aide au ménage, transport, adaptation du logement, services médicaux, etc.) doivent être disponibles.

3 Tirer parti de la situation géographique

La situation géographique de Saint-Félix d'Otis, à proximité de la Ville de Saguenay et du Fjord, s'avère favorable pour attirer des familles à la recherche d'une propriété foncière abordable dans un environnement naturel paisible de qualité associé à la villégiature. Profiter de cette situation pourrait signifier pour la municipalité de :

- rendre des terrains disponibles pour la construction résidentielle dans son périmètre d'urbanisation pour accroître ses possibilités d'accueil; et,
- prévoir l'extension des services municipaux dans la mesure des capacités de la municipalité ou envisager des moyens de desserte alternatifs.

Du même souffle, tirer parti de sa situation géographique signifie également que les avantages pour les familles d'habiter à proximité des milieux naturels d'intérêt, comme les plans d'eau et le Saguenay, sous-entendent une accessibilité publique possible aux attraits naturels et aux paysages d'intérêt en même temps que des mesures de protection du capital environnemental de Saint-Félix d'Otis. La municipalité doit, pour ce faire, mettre en place des mesures qui tiennent compte de ces exigences qui s'inscrivent dans les notions de qualité de vie chez les familles.

4 Maintenir et développer la récréation plein air

La municipalité accueille une programmation d'activités plein air significative en mesure d'intéresser tant les résidents que les visiteurs. Maintenir cette programmation et renforcer ces potentiels, notamment par une structuration de forfaits, représentent un enjeu pour conserver les avantages concurrentiels du territoire et consolider les entreprises locales en hébergement touristique et plein air.

5 Mise en valeur du Saguenay et du domaine forestier

Outre les plans d'eau, le Saguenay et le domaine forestier avec leurs paysages constituent des attraits naturels d'intérêt dans la municipalité. Partant d'un postulat que la population recherche généralement des éléments distinctifs de qualité qui se démarquent, la mise en place de politiques, de programmes et d'initiatives qui protègent et valorisent l'environnement est en mesure de générer une valeur ajoutée profitable à la municipalité.

La sauvegarde, la valorisation et l'accessibilité accrue à ces ressources pourra requérir des efforts et une sensibilité dans les interventions qui pourra se traduire dans les outils de planification et de réglementation.

6 Faire place à l'innovation

De plus en plus, les paradigmes dans la société se transforment pour faire place à des valeurs relatives à la qualité de vie, la protection de l'environnement, l'économie responsable, un habitat de proximité et une mobilité durable. Les communautés en mesure de s'adapter voire d'innover réussissent généralement à générer une croissance par l'attraction qu'elles exercent à plusieurs niveaux notamment par les qualités de leur environnement et leurs valeurs communautaires.

À titre d'exemple, la nouvelle formule pédagogique de l'école primaire Saint-Félix (Commission scolaire des Deux Rives) suscite la venue de nouvelles familles attirées par ce programme. Faire place à l'innovation demande une ouverture et des ressources en plus de nécessiter un leadership, une sensibilisation et une promotion des objectifs, généralement sur un horizon long terme. La mobilisation des acteurs du milieu et la communication sont des outils essentiels.

4 SYSTÈME DE VALEURS

Les valeurs dans la communauté expriment un ensemble de traits, de qualités et de convictions que la communauté souhaite utiliser pour guider son action dans la démarche de planification et qui se répercuteront aussi dans le plan d'action. Ces valeurs révèlent l'importance accordée au mode de vie, à l'organisation sociale et économique, l'occupation du territoire, la préservation des ressources et autres.

La présente démarche comprend l'identification formelle de ces valeurs par le milieu. Dans cette perspective, une séance de travail regroupant une quinzaine d'intervenants du milieu s'est tenue à l'édifice municipal le 24 avril 2008. Les principales valeurs véhiculées lors de cette séance furent:

- Le développement de Saint-Félix d'Otis;
- La qualité de vie;
- La préservation du patrimoine et des paysages;
- La valorisation de la culture locale;
- La création d'emploi;
- La préservation de l'environnement;
- L'utilisation optimale des ressources naturelles et humaines;
- Une vie communautaire et culturelle dynamique et inspirée;
- Les services à la communauté.

En définitive, les principales valeurs devant guider la présente démarche de planification sont associées au développement, à l'environnement et à la vie sociale et culturelle. Ce sont les trois aspects reconnus intervenant dans le développement durable des communautés soit l'économie, l'environnement et le volet social.

Développement

Les valeurs associées au développement tiennent à la création de richesse (développement économique et de l'emploi), au maintien de la qualité de vie, à la valorisation du territoire et de ses ressources (paysages, lacs, fjord, forêt, faune, etc.) et à l'innovation (projets novateurs).

Le maintien et l'amélioration de services commerciaux en tant que composante de la qualité de vie des résidents figurent dans le développement de la communauté. Bref, les valeurs reliées au développement sont empreintes de pragmatisme et de pérennité.

Environnement

Au regard de l'environnement, les valeurs privilégiées s'identifient au respect et à la protection de l'environnement naturel et du patrimoine, à la pérennité des ressources (notions de conservation et de biodiversité) et à la recherche d'un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement (notion de développement durable).

La valorisation des paysages et du patrimoine naturel constitue une valeur soutenant la présente démarche de planification. Le milieu naturel comme constituante de la qualité de vie à Saint-Félix d'Otis s'avère un élément stratégique.

Vie sociale et culturelle

La vie sociale et culturelle représente une valeur importante pour la communauté. Ces valeurs sont associées aux services communautaires, à l'intégration des nouveaux arrivants (croissance de la population locale), aux activités sociales et culturelles, de même que l'importance de la famille et des jeunes pour l'avenir de la communauté et du maintien des aînés dans leur milieu.

L'implication de la population et le support populaire sont en mesure de développer la solidarité et la cohésion sociale tout en favorisant une relève.

5 VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La vision stratégique de développement décrit de façon concise comment la municipalité entend globalement orienter son développement, c'est-à-dire comment elle perçoit son évolution dans un horizon temporel de 15 à 20 ans selon les valeurs retenues. Cette vision constitue une cible à atteindre pour laquelle les outils d'urbanisme seront utiles. La vision stratégique inclut également un plan d'actions, dont le plan d'urbanisme est une composante.

Au cours des prochaines décennies, la municipalité travaillera à la réalisation de la vision stratégique de développement évoquée par cet énoncé rassembleur:

«Doté d'avantages géographiques, paysagers et environnementaux distinctifs, en bordure du Fjord et à proximité du principal centre urbain du Saguenay, Saint-Félix d'Otis sera au tournant de 2030 une collectivité revigorée s'affirmant comme une terre d'accueil accessible aux familles et aux entreprises à la recherche d'une qualité de vie exemplaire harmonieuse, d'un patrimoine naturel et bâti préservé et d'initiatives communautaires porteuses de développement économique et social.»

La municipalité entend poursuivre la concrétisation de cette vision en réalisant les objectifs énumérés ci-dessous qui sont conséquents avec ses caractères et ses ambitions.

1. Accroître la vitalité économique de la municipalité en développant, dans le respect du milieu naturel, les potentiels du récréotourisme, de la villégiature ainsi que des entreprises locales.
2. Augmenter les capacités d'attraction, d'accueil et d'intégration des familles dans la municipalité.
3. Assurer la protection de l'environnement naturel, des paysages d'intérêt et de la communauté dans le développement.

En bout de ligne, la notion de «qualité de vie» de la population, qui inclut un habitat de valeur dans un environnement préservé, une vitalité économique et un dynamisme social et culturel, forme l'objectif dominant recherché.

5.1.1 Accroître la vitalité économique notamment les potentiels du récréotourisme, de la villégiature et des entreprises locales

Avec ses constituantes naturelles de qualité, la vocation récréotouristique de la municipalité est importante notamment avec le Site de la Nouvelle-France et le camping municipal. Ce domaine d'activités, qui est d'ailleurs le plus important générateur d'emplois dans la municipalité, pourrait accroître son apport à l'économie locale.

La villégiature est également un outil de développement qui se rattache à la qualité des plans d'eau et des paysages naturels de Saint-Félix d'Otis. Son développement substantiel au cours des dernières années a joué un rôle majeur dans l'accroissement de la démographie et de la richesse foncière de la municipalité, des éléments déterminants pour le maintien et le développement des services de proximité pour la population. La consolidation de la villégiature dans le respect du milieu naturel s'avère déterminant pour le devenir de la municipalité.

Ces domaines d'activités peuvent participer au développement de l'emploi local dans la mesure que la qualité des attributs environnementaux recherchés par la population et les visiteurs (forêt, paysage, etc..) soit préservée et que les capacités d'accueil soient maintenues voire accrues. À cet égard, diverses actions à caractère environnemental sont déjà entreprises par la municipalité et devraient être continuées dans les prochaines années.

Par ailleurs, le développement et l'accueil de nouvelles entreprises (commerce, industrie, économie sociale) représentent un défi important. Le développement des créneaux entrepreneuriaux locaux peut accroître les emplois locaux et participer à l'accroissement de la richesse de la municipalité.

5.1.2 Augmenter les capacités d'attraction, d'accueil et d'intégration des familles

La municipalité a accueilli des nouveaux arrivants au cours des dernières années, notamment en raison du développement de la villégiature. Leur venue a permis d'augmenter substantiellement le poids démographique de la municipalité et la valeur foncière globale, tout en représentant un enrichissement culturel et une ouverture sur le monde.

Récemment, une demande de terrain résidentiel est également apparue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Cette demande révèle certains avantages de Saint-Félix d'Otis pour attirer des familles souhaitant quitter le centre urbain principal de Saguenay pour accéder à la propriété.

Ces deux moteurs de développement résidentiel, la villégiature et l'habitat résidentiel traditionnel, sont importants pour accroître la vitalité et les capacités d'attraction de la municipalité. Ces facteurs seront à maintenir dans le temps voire à renforcer pour atteindre les objectifs de croissance de Saint-Félix d'Otis.

L'accueil de nouvelle population sous-entend une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants pour assurer une cohésion sociale à la communauté. La municipalité ainsi que les organismes sociaux et culturels locaux sont des intervenants de premier ordre pour cet enjeu.

5.1.3 Assurer la protection de l'environnement naturel, des paysages d'intérêt et de la communauté avec le développement.

L'épanouissement de la communauté est étroitement lié à la préservation de son environnement naturel, de ses paysages d'intérêt et de son milieu humain. Dans cette optique, une approche de développement durable qui favorise un équilibre dynamique entre les pôles environnement, économie et société est à privilégier et à traduire dans les outils de contrôle du territoire. En bout de ligne, cette façon de faire, malgré les embûches qu'elle représente, est en mesure de favoriser un développement qui s'inscrit dans une pérennité.

6 PLAN D' ACTIONS

Le plan d'action ci-après propose des initiatives en vue de supporter la réalisation de la vision stratégique et des objectifs recherchés par Saint-Félix d'Otis. Ce plan est développé selon les trois grands thèmes principaux, soit : le développement, l'environnement et la vie sociale et communautaire.

6.1 DÉVELOPPEMENT

Action 1

Explorer les possibilités de constituer, dans le périmètre d'urbanisation, une réserve foncière vouée au développement résidentiel et l'inscrire dans le plan d'urbanisme en révision

Action 2

Susciter et appuyer, en collaboration avec le CLD du Fjord et les autres organismes locaux et régionaux, le développement d'entreprises notamment d'économie sociale dans des créneaux porteurs (services aux ménages âgés, écotourisme, environnement, etc.). À cette fin, prévoir dans la réglementation des vocations territoriales appropriées (plan d'urbanisme, zonage).

Action 3

Poursuivre sur la base des acquis, dans le respect des milieux naturels et des règles environnementales, le développement de la villégiature riveraine et forestière.

Action 4

Examiner et susciter le développement de la base commerciale et de l'emploi du noyau villageois en lien avec la croissance démographique et économique de la municipalité.

Action 5

Développer et faire l'entretien du réseau d'infrastructures municipales pour maintenir et accroître la capacité d'accueil des familles et des entreprises.

Action 6

Maintenir voire bonifier un programme incitatif à l'installation d'entreprises industrielles dans des créneaux qui intègrent des prémisses environnementales et sociales porteuses

6.2 ENVIRONNEMENT

Action 1

Perfectionner le service de recyclage des matières résiduelles notamment en milieu de villégiature.

Action 2

Dans les développements ainsi que dans les quartiers résidentiels et de villégiature, adopter des mesures qui renforcent la prise en charge à la source des eaux de ruissellement et de l'eau de pluie (jardin de pluie) pour éviter leur exportation dans les fossés, réseau pluvial, plans et cours d'eau.

Action 3

Documenter les contraintes naturelles (ex. pente forte) et leurs impacts pour identifier des modes d'intervention appropriés.

Action 4

Examiner l'incidence des milieux humides existants sur le potentiel d'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

Action 5

Identifier, au besoin, et mettre en vigueur des mesures à introduire dans la réglementation pour conserver un recouvrement minimum d'arbres par terrain résidentiel, commercial et industriel.

6.3 VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Action 1

Développer davantage, en partenariat avec des organismes du milieu, les services axés sur la famille et les jeunes, de même que sur la santé et les activités de plein air.

Action 2

Poursuivre et développer les possibilités d'initiatives du milieu dans l'aménagement du territoire (ex. embellissement) et l'adéquation entre les besoins et la programmation des loisirs.

Action 3

Préserver l'accessibilité de la population à des espaces verts, des parcs et des espaces publics dans le noyau villageois.

Action 4

Maintenir les liens de communication conviviaux entre la population et l'administration municipale.